

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Août 1875.

Chronique générale.

La Chambre marche grand train ; l'ordre du jour sera épuisé ce soir et l'Assemblée se séparera avec une satisfaction que le public partage.

Ce repos des vacances est vivement désiré par le monde des affaires, et la cessation des débats parlementaires, pendant trois bons mois, est considérée comme une trêve utile.

On croit sérieusement dans certains groupes conservateurs que le scrutin de liste passera et qu'il aura encore plus de chances de succès à la rentrée qu'avant la prorogation ; la droite n'a pas encore pris de décision sur le mode de scrutin, mais la fraction qui dès aujourd'hui paraît décidée à voter pour le scrutin de liste suffirait à le faire triompher.

Après son travail de révision, la commission des Trente a repoussé un amendement de M. Amédée Lefèvre-Pontalis, disant que les pouvoirs des délégués des conseils municipaux auront la même durée que ceux des conseils municipaux qui auront donné leur délégation.

La commission a décidé qu'on entendrait par électeurs de la commune les électeurs inscrits sur la liste municipale et la liste électorale politique.

Elle a décidé le maintien de la disposition repoussée par 24 voix, et suivant laquelle, au renouvellement triennal, il sera pourvu à toutes les vacances qui se seront produites dans le Sénat, quels qu'en soient le nombre et la date.

La commission constitutionnelle s'est réunie pour opérer dans le texte de la loi électorale sénatoriale, avant la troisième lecture, les modifications nécessitées par la deuxième délibération.

La 37^e commission d'initiative a entendu M. Madier de Montjau qui a défendu sa proposition de dissolution qui a tant contrarié la gauche.

La suite de la discussion a été renvoyée à la rentrée.

Les *Tablettes d'un spectateur* assurent que le prince Orloff s'est rendu à Versailles pour conférer avec M. le Président de la République, et qu'au cours de cette conférence l'ambassadeur a communiqué au maréchal-président une dépêche du prince Gortchakoff, de la plus haute importance, touchant la conduite que la Russie se propose de tenir dans certaines éventualités orientales.

Nous apprenons, dit l'*Union*, d'une façon à peu près certaine, que le ministre de la guerre aurait consenti à attendre encore quelques mois, c'est-à-dire jusqu'au commencement de l'année prochaine, avant de demander la discussion du projet de loi qu'il a présenté sur l'avancement des officiers.

Il paraîtrait, en effet, que l'adoption actuelle de ce système, quand l'équilibre dans l'ancienneté aux divers grades n'est pas encore bien établi, créerait dans la plupart des régiments de véritables passe-droits au profit des jeunes officiers, en particulier en faveur de la plupart des lieutenants.

D'un autre côté, l'avancement par corps est réclamé par la nécessité de rendre à nos régiments l'esprit de corps, et cette confraternité d'armes qui sont la première qualité d'un corps d'officiers.

L'avancement par corps ne serait donc appliqué dans notre armée qu'à la fin de 1876.

Au sujet de l'abolition de la déclaration de Paris de 1856, supprimant l'emploi des corsaires en temps de guerre, on lit dans la *Patrie* :

« La Russie, n'ayant pas hésité à profiter des événements de 1870 pour annuler, de sa propre autorité, les clauses du traité de 1856, qui la gênaient, et les États-Unis n'ayant jamais voulu accepter les conventions du congrès ci-dessus cité ; nous croyons savoir que le Foreign-Office, s'appuyant sur les exemples de la Russie et de l'Amérique, ne va pas tarder à dénoncer des décisions qui, en cas de guerre, paralyseraient singulièrement ce qu'elle est en droit d'attendre de sa marine. »

On lit dans l'*Union* :

Une lettre de Cette nous apprend qu'un nouveau convoi de matériel de guerre espagnol est annoncé. Notre correspondant ajoute : « Ces convois vont maintenant se succéder chaque jour ; on prétend qu'il y a un chargement de 90 wagons. »

Le *Journal officiel* publie la note suivante, évidemment dirigée contre l'*Union* et les autres journaux légitimistes, qui ont attaqué M. le ministre des affaires étrangères, duc Decazes, au sujet du passage sur le territoire français du matériel d'artillerie destiné au siège de la Seo de Urgel :

« Plusieurs journaux dirigent depuis quelque temps des attaques très-vives contre le gouvernement à propos de la politique qu'il suit dans ses rapports avec une puissance voisine et amie.

« Ces attaques sont d'autant plus regrettables qu'elles tendent à affaiblir l'autorité du gouvernement vis-à-vis des puissances étrangères, en représentant sa politique comme contraire à l'intérêt du pays, alors qu'elle lui est dictée par les précédents et par l'appréciation exacte de ses devoirs internationaux.

« En présence de ces polémiques, il est essentiel de rappeler à la presse qu'elle ne saurait s'affranchir, dans l'exercice de son droit de discussion, de la mesure et de la modération qui s'imposent plus particulièrement à son patriotisme dans les rapports de la France avec l'étranger. »

M. Buffet a-t-il écrit à M. le duc Decazes une lettre dans laquelle il plaide les circonstances atténuantes pour son attitude à la Chambre et réclame la protection du ministre des affaires étrangères auprès de la gauche ? De prime abord, on avait dit que cette lettre invraisemblable devait être fautive. Le

Français confirme en ces termes cette appréciation :

« Certains journaux continuent à chercher la pensée politique de M. le vice-président du conseil ailleurs que dans les déclarations répétées faites par lui à la tribune et dans les documents émanés du ministère. Nous avons hier relevé ce qu'il y avait d'irrégulier dans cette manière de procéder. On a parlé notamment d'une lettre qui aurait été adressée par M. Buffet à M. le duc Decazes, et on a donné de cette lettre une sorte d'analyse. Nous pouvons déclarer qu'aucune lettre de la nature de celle dont on parle ainsi n'a été écrite par M. Buffet à M. Decazes. »

Les tombeaux de soldats français morts en Allemagne viennent d'être l'objet d'un règlement spécial.

Les ministères ont décidé que toutes les fosses qui se trouvent en dehors des cimetières communaux et militaires seront maintenues à perpétuité. Les tombeaux des soldats français, dans les cimetières, seront également maintenus à perpétuité du moment qu'ils sont décorés d'un monument, ce qui a lieu presque partout, nos officiers et nos soldats s'étant presque toujours cotisés pour élever un monument à leurs malheureux camarades, et l'œuvre admirable des tombes ayant sans relâche travaillé dans ce but. Les ossements de ceux qui n'ont pas de monuments seront recueillis après les délais légaux et placés dans un charnier qui sera également maintenu à perpétuité. Tous les gouvernements confédérés allemands ont été avisés de ce nouveau règlement.

NOUVEAUX POINTS NOIRS.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

Le ministère commun de la monarchie austro-hongroise a jugé nécessaire de demander une augmentation du budget de la guerre ; mais le cabinet autrichien et le cabinet hongrois ont fait entendre de gros orages parlementaires au sujet de cet accroissement de dépenses, et le ministre de la guerre a dû remettre à l'étude son projet de budget militaire, pour l'alléger dans la mesure du possible.

« On n'est pas sans s'émouvoir un peu, à Vienne et à Pesth, de la persistance du ministère commun, et de l'importance qu'il attache à compléter, dans le plus bref délai, l'armement national.

« On a conçu en même temps, à Londres, suivant le *Mémorial diplomatique*, certaines appréhensions par le fait du départ de l'ambassadeur russe, comte Schouvaloff, avant la clôture de la session parlementaire.

« On s'inquiète, d'autre part, en voyant que la Prusse continue à faire en Gallicie et en Hongrie des achats considérables de chevaux. La *Gazeta narodowa* de Leopold prétend même qu'il règne une activité croissante dans ce mouvement d'importation.

« Un autre journal, le *Kuryer Poznanski*, considère comme peu rassurant la demande que les autorités civiles ont adressée, dans tous les cercles de la Posnanie, à un grand nombre de prêtres et de vicaires pour savoir si, dans le cas où l'armée serait mobilisée, ils accepteraient les fonctions d'aumôniers militaires.

« On signale encore d'autres symptômes dont quelques personnes se troublent, sans

doute plus que de raison, tandis que d'autres n'y attachent presque aucune importance.

« Si le gouvernement austro-hongrois, disent ces derniers, demande un supplément de crédit, c'est uniquement pour ne pas se trouver pris au dépourvu, quoiqu'il soit plein de confiance dans l'alliance des trois empereurs ; si la Prusse cherche des chevaux, c'est que la cavalerie, même en temps de paix, nécessite de pareils achats ; si enfin on adresse aux ecclésiastiques la question que nous avons indiquée, ne sait-on pas que l'autorité militaire allemande renouvelle chaque année ces mesures, en supposant toujours l'éventualité possible de la mobilisation de l'armée.

« Cette vue d'ensemble a pour but de présenter sous leurs deux aspects des questions qui sont tous les jours commentées dans la presse européenne et de mettre le public en garde contre les exagérations.

« On croit même à Vienne que toute complication en Occident a été positivement écartée dans les récentes entrevues des souverains. Mais on se montre moins rassuré en ce qui concerne les affaires de l'Orient. On craint que l'insurrection de l'Herzégovine ne puisse être circonscrite, et qu'elle ne finisse par s'étendre sur toute la Turquie d'Europe.

« On va jusqu'à supposer que M. de Kuedell, le ministre allemand à Rome, n'a quitté son poste et ne s'est rendu à Vienne que pour concerter avec le comte Andrassy un plan de conduite commun, commandé par la gravité de la situation.

« Quant à certaine dépêche qui annonçait la dispersion des insurgés, elle est démentie par un télégramme adressé de Vienne au *Daily News*. On annonce que des munitions de toutes sortes arrivent en contrebande aux insurgés par toutes les frontières, et que leur cause inspire aux populations slaves environnantes des sympathies croissantes.

« Le prince Milan de Serbie vient de partir de Belgrade pour se rendre à Vienne. »

Etranger.

ALLEMAGNE.

Le *Daily News* publie la dépêche suivante de Vienne, 30 juillet :

« On assure que les autorités turques négocient encore avec les insurgés de l'Herzégovine. Il n'y a pas eu de nouveaux conflits. Une légion se forme en Dalmatie, des secours arrivent de la Croatie. »

La *Nouvelle Presse libre* publie le budget de la guerre pour 1876. Le ministre de la guerre demande 7,173,572 florins de plus qu'en 1875, à cause du crédit extraordinaire de 6 millions destinés à l'achat de nouveaux canons.

Autrement le ministre ne demanderait que 4,732,484 florins de plus que l'année dernière.

La *Nouvelle Presse libre* reconnaît que le gouvernement a tenu sa promesse et n'a pas augmenté le budget normal ; au contraire, il l'a plutôt diminué.

Si l'on voulait obtenir encore de notables économies, il ne serait pas possible de faire autrement qu'en répartissant sur plusieurs exercices la somme destinée à l'achat de nouveaux canons.

On lit dans la République française :

L'ambassadeur d'Allemagne à Rome, M. de Keudell, qui vient de prendre un congé pour se rendre à Berlin, aurait, paraît-il, reçu l'ordre de se diriger sur Vienne, afin d'y conférer avec M. le comte d'Andrassy sur l'attitude que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie doivent prendre d'un commun accord dans les affaires du Danube et, particulièrement, dans la question de l'Herzégovine. Si nos renseignements sont exacts, la Russie serait représentée à ces conférences.

Le Daily News publie la dépêche suivante :

« On dément la nouvelle d'après laquelle la Porte aurait annoncé officiellement aux puissances que l'insurrection dans l'Herzégovine était à son déclin. Des munitions entrent en contrebande par la Dalmatie, et toute la frontière dalmate a besoin d'être surveillée par l'Autriche. »

Le Morning Post publie la dépêche ci-après de Berlin, 30 juillet :

« L'ambassadeur turc, Aristarchi bey, est attendu à Berlin demain, venant de sa résidence de Biberich. L'objet de sa visite est d'avoir une entrevue avec le ministre des affaires étrangères d'Allemagne au sujet des troubles de l'Herzégovine.

« Les trois puissances du Nord, la Prusse, la Russie et l'Autriche exercent leur influence collective auprès du prince de Monténégro et du gouvernement de Serbie, et leur conseillent de faire tout leur possible pour éviter toute attitude pouvant tendre à encourager les insurgés. »

Les journaux officieux de Berlin publient des communications qui prouvent la gravité de l'insurrection qui a éclaté dans l'Herzégovine.

ESPAGNE.

Le commandant en chef des forces carlistes des provinces de Caceres et Badajoz a publié un ordre destiné à empêcher la circulation des trains.

Il a menacé de fusiller les employés du gouvernement et ordonné de les faire prisonniers dans le plus bref délai possible.

Un vapeur anglais *Conlest* a reçu l'ordre de se rendre de Santander à Gibraltar.

Une dépêche officielle annonce que les villes de Lequestio et Elanchove ont été bombardées. Les dégâts sont considérables.

L'ambassadeur d'Autriche a fait célébrer un service funèbre en l'honneur de l'empereur Ferdinand.

La liberté des cultes, proposée par la commission des Trente-Neuf, a scandalisé la presque totalité des alphonsistes. Des protestations partent de toutes les capitales de province, couvertes de milliers de signatures.

Si les futures Cortès venaient à adopter cette proposition, tous ces alphonsistes se conteraient, même les armes à la main, la cause de don Carlos.

La garnison d'Irun a fait une rapide sortie pour brûler les récoltes et voler le bétail des paysans. Pendant que nos ennemis du Nord nous font cette guerre d'extermination, le ministère-régence décrète par centaines les expulsions et les confiscations.

Burgos, la capitale de la vieille Castille, est consternée : six cent soixante-dix-huit familles viennent d'être chassées de leur domicile, sans pouvoir emporter même leurs effets.

Hendaye, 31 juillet.

La ville de la Seo de Urgel (Lérida) n'a pas été prise par Martinez Campos, par cette raison bien simple qu'elle n'a pas été défendue.

Le mauvais état de ses murailles, ses nombreuses portes rendaient cette défense impossible pour nous, comme elle l'a été pour nos ennemis, l'année dernière, quand nous nous sommes emparés de la citadelle.

Les alphonsistes se garderont bien d'y séjourner : ils y seraient foudroyés par notre artillerie.

La citadelle ou *castillo*, que Tite-Live appelait *Bergio*, à deux longs kilomètres (ouest) de la ville, est protégée par cinq boulevards. Les casernes et les arsenaux sont à l'épreuve de la bombe.

Les troupes de Napoléon échouèrent devant cette forteresse.

En 1822, elle ne capitula qu'après neuf mois de siège des royalistes.

Sa défense est confiée au général Lizarraga, ancien colonel de l'armée, le premier organisateur de nos bataillons guipuzcoains dans le Nord.

Mgr l'évêque d'Urgel est dans la citadelle, et secondera ses défenseurs de ses conseils et de ses prières.

L'escadre ennemie, qui allait bombarder Berméo, Lequeitio et Elanchone, a fui devant l'artillerie carliste nouvellement mise en position.

Une colonne ennemie a attaqué nos positions sur Villaréal d'Alava.

L'ennemi, vigoureusement repoussé, ayant incendié un village dans sa retraite, le général Perula a bombardé encore une fois Logrono.

Le général Elio est arrivé à Tolosa pour motif de santé.

SUISSE.

On lit dans le Journal de Genève :

La plaie des sauterelles, maintes fois signalée dans le nord de l'Afrique, en Italie et au midi de la France, vient de faire son apparition dans la Suisse orientale.

ITALIE.

Les journaux italiens publient une lettre de Garibaldi à Louis Blanc. Le « héros de Caprera » n'a pas changé de style. Il appelle M. Blanc « le doyen de la démocratie du monde. » Il parle d'établir la fraternité des peuples sur les ruines du trône et de l'autel, etc. C'est le même fond d'impétuosités ineptes qu'exploite le vieux fantoche depuis longtemps.

AMÉRIQUE.

Des troubles sérieux ont éclaté à San Miguel, dans la république de San Salvador; les officiers de la garnison ont été massacrés, et les pertes causées par les émeutiers sont évaluées à 4 millions de dollars. On manque de détails précis.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ concernant la circulation aux abords et dans le chemin conduisant à l'Hippodrome, pendant les courses des 22 et 24 août 1875.

Le Maire de la ville de Saumur, Considérant que les travaux que fait exécuter la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Saumur, dans la traverse du chemin de grande communication n° 50, ont notablement diminué la largeur de ce chemin ;

Que le pont établi au-dessus de la voie ferrée et les rampes des deux côtés ne sont pas encore dans un état de viabilité convenable pour le passage des voitures et ne peuvent servir qu'aux piétons et aux chevaux de selle ;

Que l'affluence des voitures, des chevaux et des piétons que doivent occasionner, sur ce point, les courses qui auront lieu les 22 et 24 de ce mois, oblige l'administration à prescrire des mesures pour éviter l'encombrement et maintenir un ordre rigoureux dans le passage des voitures se dirigeant vers les-courses ou en revenant ;

ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}.—Toutes les voitures dirigées du côté du chemin des courses ou en revenant, seront mises à l'allure du pas, dans toute la longueur des remblais ou des fouilles qui rétrécissent le chemin n° 50, à l'endroit désigné pour le passage du chemin de fer.

Art. 2.—Les voitures passeront par file, les unes après les autres et dans l'ordre où elles arriveront, sans pouvoir dépasser les premières.

Art. 3.—Quand une voiture sera déjà engagée dans le passage, d'un côté, il sera interdit d'en faire avancer d'autres, de l'autre côté, jusqu'à ce que la première soit sortie du passage. A cet effet, les voitures arrêtées dans cette circonstance devront se tenir à 10 mètres de l'entrée du passage, suivant les indications qui seront données aux conducteurs par les agents de surveillance.

Art. 4.—Les piétons et les cavaliers ne pourront circuler que par les rampes et le pont, ou par la levée de ceinture qui vient du Pont-Fouchard, toutes les précautions étant prises pour éviter l'encombrement et assurer la sécurité des passants.

Art. 5.—Le commissaire de police est chargé d'assurer l'observation rigoureuse du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} août 1875.

Le Maire,

LÉCOY.

Les habitués de notre théâtre viennent d'être victimes d'une mystification, et cela pour la seconde fois.... disons depuis neuf années, comme circonstance atténuante.

M^{me} Dubrésil, la seule autorisée à jouer la

Médecine de M. Legouvé, n'est autre que M^{me} Alfieri, grand premier rôle tragique de Paris en 1866, laquelle vint massacrer sur son notre scène le premier acte de *Jeanne d'Arc ou l'héroïne de la France*, drame de M. Alex. Soumet.

Franchement, M^{me} Alfieri-Dubrésil eût mieux fait de rester au Brésil que de venir recevoir un nouvel échec sur notre scène.

Si son *fasco*, dimanche, a été moindre que dans la soirée du 7 octobre 1866, c'est uniquement parce que la salle était presque vide; mais les cris, les sifflets n'ont pas manqué. M^{me} Alfieri du Brésil ne s'est pas trop démentée, ce qui nous laisse bien supposer qu'elle est habituée à ces sortes de manifestations sympathiques.

M^{me} Dubrésil-Alfieri reviendra-t-elle une troisième fois parmi nous? Espérons qu'au moins elle ira compléter ses études théâtrales sur les scènes du Brésil; mais, pour l'amour de l'art, qu'elle y reste longtemps! Personne en notre ville ne la redemandera.

Cours public et gratuit d'Arboriculture

Par M. DU BREUIL, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers,

DANS UNE DES SALLES DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE SAUMUR.

Leçons théoriques.

Mercredi 4 août, à neuf heures du matin. Suite du pêcher. — Taille des rameaux à fruits.

Jeudi 5 août, à neuf heures du matin.

Culture spéciale du prunier, cerisier et abricotier. — Choix des variétés. — Multiplication. — Taille. — Maladies et insectes nuisibles des arbres à fruits à noyau.

On sait que le mariage des officiers français est subordonné à certaines conditions, et notamment à l'apport par la future d'une dot déterminée.

Tout récemment, le ministre de la guerre vient, par deux circulaires, de supprimer celles des formalités, exigées jusqu'ici, qui n'ont pas paru absolument indispensables.

C'est ainsi qu'à l'avenir l'officier qui se marie ne sera plus tenu d'assister à la rédaction de l'acte de déclaration d'apport, et qu'on se contentera de l'affirmation faite sur l'honneur, par la future et par ses témoins, de l'exactitude de cet acte.

On ne saurait trop approuver le ministre de la guerre d'avoir ainsi simplifié les opérations préliminaires des mariages d'officiers, et d'avoir compris qu'exiger une affirmation sur l'honneur était un meilleur moyen d'éviter les fraudes que l'obligation où on se trouvait jadis de représenter effectivement la dot.

Cette dot réglementaire ne saurait être inférieure à un revenu net viager de douze cents francs, quel que soit le grade de l'officier qui se marie.

AUGMENTATION DU PRIX DES PERMIS DE CHASSE.

L'article 6 de la loi du 2 juin 1875 stipule : « Seront soumis aux décimes établis par la législation actuelle les droits de douane, de contributions indirectes et de timbre existant avant 1870, et qui, depuis cette époque, n'ont pas été augmentés en principal ou en décimes. »

Cette disposition atteint, en ce qui concerne les droits de timbre, les permis de chasse, dont le prix est élevé de 25 à 28 fr. L'augmentation, qui est de 3 fr., porte exclusivement sur le droit de 45 fr. établi au profit de l'Etat.

Dimanche dernier, à la Pointe, près Angers, un concours de musiques d'harmonie et de fanfares, entre plusieurs sociétés musicales des environs, a eu le plus grand succès. Savennières s'est brillamment distingué.

ANGERS. — Avant-hier, dans la soirée, un ouvrier de fabrique, le nommé Foissard (Auguste), âgé de 28 ans, se baignait pour la seconde fois au baignoir de la Blancheraie, lorsqu'il disparut tout-à-coup.

Les recherches les plus actives eurent lieu immédiatement, mais il fut impossible de retrouver le corps.

La police de Mayenne vient de dresser procès-verbal contre 23 épiciers de cette ville pour falsification du café.

D'après une statistique sur l'instruction primaire en 1874, il y a douze départe-

ments où la proportion des femmes sachant lire est plus considérable que celle des hommes.

Cette anomalie est curieuse; aussi, ces douze départements méritent d'être signalés.

Ce sont : la Charente, la Seine, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, l'Andrieux, l'Indre-et-Loire, la Manche, la Maine-et-Loire, le Calvados, la Lozère et la Mayenne.

Nous ne savons trop à quoi attribuer ces exceptions; on remarquera que trois de ces départements font partie de la Normandie. Dans le Calvados, notamment, la proportion des femmes sachant lire est infiniment meilleure que la proportion des hommes; on compte 80 0/0 de celles-là et 68 0/0 de ceux-ci parmi la population ayant plus de cinq ans.

La Société hippique française a organisé, cette année, à Nantes et à Bordeaux, deux concours qui ont été tenus avant celui du Palais de l'Industrie à Paris. Ces grandes solennités ont obtenu un tel succès que la Société hippique française se propose de la faire, en 1876, des expositions de régions qui auront lieu :

A Bordeaux, pour la circonscription du Midi.

A Nantes, pour la région de l'Ouest, comprenant 15 départements : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

A Lyon, pour la région du Sud-Est. A Lille, pour la région du Nord. A Nancy, pour la région de l'Est.

Le concours de Nantes sera tenu du 2^o février au 5 mars 1876.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 1^{er} août 1875.

Versements de 104 déposants (22 nouveaux), 10,614 fr.

Remboursements, 4,773 fr. 93 c.

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ÉCOLE MUTUELLE.

NOMS DES ÉLÈVES AVEC LE NOMBRE DE PRIX OBTENU PAR CHACUN D'EUX.

1^{re} Classe.

1^{re} Division. — 1^{re} Section.

Prix d'honneur offert par l'administration municipale, décerné à Adrien Belleuvre.

L'élève Alexandre Lesueur, qui vient d'être reçu élève maître à l'École normale d'Angers, a été hors concours.

Louis Galbrun, 6 prix. Albert Jousset, 7. René Frémont, 6. Jules Rousseau, 7. Victor Vazet, 4. Alfred Bolognesi, 6. Michel Renoux, 7. Eugène Odouard, 6. Jules Aufrère, 6. Léon Goubaud, 6. Auguste Desbois, 6.

2^o Section.

Eugène Leblanc, 7 prix. Alphonse Fouchier, 6. Eugène Garron, 6. Pierre Ouvrard, 6. Emile Bernard, 6. Emile Desprez, 6. Jules Launay, 5. Victor Scipion, 4. Guichard, 5. Georges Lefort, 5.

2^o Division. — 1^{re} Section.

Prix d'honneur, Henri Lelou, et Auguste Maréchal. Auguste Lamoureux, 5 prix. Pierre Bordière, 4. Eugène Corbineau, 5. Alphonse Calandras, 5. Théodore Hupon, 6. Camille Berjole, 5. Eugène Simon, 5. Eugène Nouvelle, 5. Jules Pilon, 3.

2^o Section.

Camille Merle, 5 prix. Louis Pinget, 5. Henri Graud, 5. Auguste Chouteau, 5. Jules Rousseau, 5. Victor Angereau, 5. Louis Rousseau, 5. Amand Bailion, 3. Georges Palée, 2.

CERTIFICATS D'ÉTUDES PRIMAIRES.

Des certificats d'études primaires sont décernés aux élèves :

Alexandre Lesueur, Adrien Belleuvre, Pierre Girard, Albert Jousset, Léon Pichéri, Jules Rousseau, Eugène Leblanc.

Prix décernés pour les devoirs de vacances aux élèves Albert Jousset, Jules Rousseau et Eugène Leblanc.

Prix décernés aux dix élèves dont les noms suivent, et qui, dans le concours du mois de décembre dernier, ont obtenu un succès remarquable :

Alexandre Lesueur, Adrien Belleuvre, Louis Rousseau, Eugène Odouard, Albert Jousset, Louis Rousseau, Alfred Bolognesi, René Frémont, Victor Vazet, Pierre Girard.

2^o Classe.

1^{re} Division. — 1^{re} Section.

Prix d'honneur, Louis Tessier.

Auguste Girard, 5 prix. Armand Tessier, 5. Paul Bédier, 5. Adrien Gerbron, 5. Paul Bédier, 5. Louis Beillard, 5 prix. Edgard Charraud, 4. Vazet, 4. Louis Mouraux, 5. Joseph Moine, 4.

2^o Section.

Jules Jaulnay, 4 prix. Henri Pinneleau, 4. Paul Bouyer, 4. Eugène Gaschet, 4. Victor Renoux, 4. Louis Marquet, 4. Louis Haltinger, 4. Edouard Guilmet, 4. René Sir, 4.

Aristide Fresneau, 4 prix. Emile Dubé, 4. Bouvet, 4. Ernest Segrelin, 4.

2^e Division. — 1^{re} Section.

Lucien Barrau, 4. prix. Frédéric Welsh, 4. Ferdinand Christiani, 4. Eugène Marshal, 4. Achille Albre, 3. Etienne Lamic, 4. Gustave Bliard, 3. Eugène Rousseau, 4. Eugène Faison, 3. prix. Noël Hervoil, 3. Arthur Alexis Faison, 3. Victor Bellanger, 1. Antoine Milon, 1. Gabillier, 3.

2^e Section.

Jules Falaise, 4. prix. Arthur Hamon, 3. Mathurin Paris, 3. Emile Bottreau, 3. Constant Béatrix, 3. Ernest Desnoës, 3. Adolphe Hulín, 3. Auguste Joly, 3. Georges Happ, 3. Armand Pilard, 3. prix. Louis Anne, 3. Jules Dewulf, 1. Louis Ferdaine, 1.

3^e Classe.

1^{re} Division. — 1^{re} Section.

Prix d'honneur, Victor Lebel. Léon Vallet, 4. prix. André Moreau, 4. Victor Château, 4. Emile Fouchier, 4. Léon Tremblay, 4. Henri Védry, 4. Gaston Boutillier, 3. Auguste Chauvin, 4. Edmond Revéche, 4. Henri Menard, 4. Ernest Coinsin, 4. Eugène Perdriau, 4. Lucien Beillard, 4. Auguste Aubin, 4. Georges Aumasson, 4. Léon Chaillou, 4. prix. Louis Bouvier, 4. Henri Drouault, 4. Henri Bichon, 4. Auguste Trudeau, 4. Camille Douet, 3. François Morvan, 3. Auguste Charrier, 4. Alexandre Bouteillier, 4.

2^e Division. — 1^{re} Section.

Joseph Lambert, 4. Adolphe Bliard, 3. Henri Carrière, 4. Emile Gautier, 3. Georges Barbin, 4. Louis Foucart, 3. Georges Dellières, 3. Gabriel Merle, 4. Eugène Rayneau, 4. prix. Louis Bouché, 4. Jules Huet, 4. François Fresneau, 2.

2^e Section.

Georges Peigné, 4. prix. Pierre Drouchaud, 4. François Gueuchaud, 3. Auguste Gautier, 3. Alphonse Rideau, 3. René Simon, 3. Raoul Blanchet, 3. Edouard Piron, 3. Gustave Lainé, 2. François Bourbon, 2. prix. Fernand Béranger, 2. Alphonse Cocuau, 2. Léon Onfleu, 3. Célestin Dubois, 3. Charles Rémy, 3.

4^e Classe.

1^{re} Division. — 1^{re} Section.

Alfred Lacault, 3. prix. Maurice Frefot, 3. Eugène Jamin, 3. Henri Broisier, 3. Julien Héli, 3. Maurice Reynault, 3. Raoul Loiseau, 3. Léopold Girard, 3. Arsène Sevestre, 3. André Gautier, 3. Emile Ravain, 3. Albert Sisterne, 3.

2^e Section.

Gustave Mouraux, 3. prix. Henri Boucher, 3. Maxime Duprig, 3. Jules Nourissin, 3. Charles Boucher, 3. Louis Habert, 3. Camille Salmon, 3. Auguste Garreau, 3. Eugène Vacher, 3. prix. Félix Gobert, 3. Charles Leroy, 3.

2^e Division. — 1^{re} Section.

Lucien Martin, 3. prix. Henri Charton, 3. Henri Leveau, 3. Jules Lambert, 3. Charles Dézé, 3. Henri Clément, 3. Gaston Rabillac, 3. Auguste Hervoil, 3. Louis Gardais, 3. Eugène Martin, 2. Charles Pasquier, 3. Paul Gaschet, 2. Léon Refour, 2.

2^e Section.

Etienne Barbier, 3. prix. Gustave Chesnaye, 3. Julien Asaïd, 3. Victor Tisseau, 3. Léon Murault, 3. Auguste Bondu, 3. Auguste Duperré, 2. Eugène Henrich, 3. Alexandre Lamare, 2. Emile Choquet, 3. Etienne Morancé, 2. Emile Maumont, 2. Ernest Pitois, 1. Louis Pitois, 1.

5^e Classe.

Gabriel Blondeau, 2. prix. Adolphe Thouet, 2. Armand Déon, 3. Albert Jumeau, 3. Amand Charton, 2. Eugène Chevet, 2. Georges Bourbon, 3. Marcel Charron, 1. Joseph Gardais, 2. Jules Château, 2. Eugène Fresneau, 2. Gustave Brulavoine, 2. Honoré Carré, 2. Maurice Bouvet, 2. Henri Malécot, 2. Louis Gaschet, 2. Armand Coudrais, 2. Félix Jean-Pierre, 2. Gustave Bottreau, 2. René Beaufils, 2. Louis Vacher, 2. Alexandre Simon, 2. Constant Hourse, 2. Jules Bougreau, 2. Fernand Messager, 2. Louis Genneté, 2. Jules Coudrais, 2. Charles Besnard, 2. François Clé, 2. Paul Richet, 2. Eugène Fortz, 2. Fernand Alzon, 2. Abel Maillet, 2. Ernest Fressinet, 2. Henri Besnard, 2. Alphonse Lacour, 2. Théophile Breton, 2. Georges Hupon, 2. Alexandre Martin, 2. Auguste Clairembault, 2. Ernest Colinet, 2. Jules Arrault, 2. Alexandre Leger, 2. Henri Larioux, 2. Louis Lefèvre, 2. Justin Forlin, 2. René Courant, 2. Charles Revéche, 1. Louis Richard, 2. Georges Humeau, 2. Victor Vacher, 2. Arthur Godfroy, 2. Alphonse Carré, 1. Louis Rabilhac, 2. René Touron, 2. Joseph Duperrey, 2. Ernest Salvart, 2. Pierre Pommier, 1. Jules Perrey, 1. Louis Barron, 2. Clément Choquet, 2. Auguste Bongreau, 2. Eugène Simon, 1. Henri Saumur, 2. Henri Hantz, 1. François Gallet, 1. Emile Bonaventure, 2. Désiré Ob, 3. Eugène Ob, 2. Henri Pasquier, 1. Henri Chrétien, 1. Joseph Beaumont, 1. Louis Fresneau, 1. Henri Pitois, 3. Paul Vacher, 1. Raoul Perrey, 1. Joseph Cocuau, 1. René Marsault, 1. Gaston Raoul, 1. Charles Buron, 1. Georges Hervoil, 1. Auguste Dézé, 1.

Faits divers.

M. Egger, le savant professeur de la Sorbonne, édite, à propos de la récente circulaire du ministre de l'intérieur sur les signatures illisibles de ses subordonnés, une circulaire analogue, qui date de deux mille ans environ, et dans laquelle un chef, resté anonyme, du cabinet d'un Ptolémée, ordonne de même à ses employés d'écrire « en caractères bien faits » (eusmos) les registres de

leur comptabilité (Papyrus, n° LXII de la collection nationale, page 364 de l'édition publiée par l'Académie des inscriptions).

M. Egger ajoute : « Les dossiers administratifs qui nous sont parvenus sur les papyrus de l'Egypte ne justifient que trop ces sages recommandations. »

Le corps du document est d'ordinaire assez lisible, mais les apostilles et les signatures font souvent le désespoir des paléographes. »

On voit, par cet exemple, que la calligraphie administrative n'a pas fait beaucoup de progrès depuis les Ptolémées.

Paris-Journal raconte un fait très-touchant et très-instructif qui vient de se produire en Podolie.

Un individu y avait commis un assassinat il y a quinze ans. Il s'était ensuite confessé, et, en quittant la sacristie où un pauvre curé l'avait entendu, il y laissa tomber, par mégarde ou à dessein, un vêtement ensanglanté de sa victime. Le curé fut arrêté : il ne savait le nom du criminel que sous le sceau du secret de la confession ; il ne put se disculper. Il fut condamné, dégradé, envoyé aux mines de Sibérie.

Dernièrement l'assassin, se trouvant à l'agonie, avoua son crime, et le nouveau Jean Népomucène vient d'être solennellement réintégré dans sa paroisse, grâce à l'esprit de justice du prince Dondoukol Korsakof, général-gouverneur de Kief.

On se souvient qu'en 1872 on expérimenta dans l'armée de Paris un saucisson aux pois destiné à jouer dans l'alimentation de nos troupiers le rôle qu'a si bien rempli chez les Prussiens le célèbre *erbswurtz*, qui offre cet avantage de faire instantanément la soupe. Malheureusement, les expériences ne donnèrent chez nous que de mauvais résultats : si ce saucisson présentait certaines qualités, notamment au point de vue de la conservation, il exhalait une odeur insupportable et possédait un goût de graisse rance qui rebuta bien vite le soldat.

De nouveaux essais vont être tentés avec un nouveau saucisson qui porte le nom de saucisson Ponsset-Prevel. Il y aurait un sérieux intérêt à ce que l'expérience réussit.

On annonce la mort de M. Singer, l'inventeur de la machine qui a obtenu un grand nombre de récompenses et de médailles et le premier prix à l'Exposition de Vienne. Il laisse une fortune considérable.

Il y a une vingtaine d'années que la machine à coudre américaine est inventée. Ses débuts furent accompagnés d'un grand nombre de difficultés. Le point de chaînette, seul inventé alors, présentait cet inconvénient qu'un fil coupé ou arraché, toute la couture céda. Ces premières machines étaient fort simples, fort imparfaites mêmes. Elles n'eurent de vogue véritable que quand Singer perfectionna le point arrière, remplaçant le point de chaînette. Les machines à coudre firent alors fureur. Elles pénétrèrent partout, bien plus encore dans les familles aisées que dans les ateliers.

Aujourd'hui, le croirait-on ? la machine à coudre, malgré tous ses perfectionnements, est en pleine décadence. La fashion a toujours refusé de s'en servir. Les grands tailleurs, les grandes couturières les ont prosrites de tout temps. Les mères de famille s'en servent peu, et dans beaucoup de marchés passés par le ministre de la guerre il est interdit de confectionner certains articles au moyen de machines à coudre. Cependant, on s'en sert avec fruit et économie dans les magasins de confections d'habits pour hommes, vendus à bon marché.

La plupart des chemises en coton et en flanelle sont cousues à la machine. Il est cependant certains articles où la machine à coudre reste sans rivale : nous voulons parler de tous les articles où le point de piqure joue le rôle principal : les guêtres, les chaussures en cheveau, certains articles de maroquinerie, de sellerie légère, qu'on exécute avec régularité et célérité au moyen de la machine à coudre.

On dit que M. Singer est l'inventeur de la machine à coudre ; d'après certains, ce serait plutôt le propagateur, car outre Elias Howe, qui revendique également l'honneur de cette découverte, un mécanicien français

du nom de Thibaudier, mort pauvre et ignoré, peut être considéré comme le premier qui ait eu l'idée de la couseuse mécanique, idée qu'il ne put exploiter faute d'argent et qui fut reprise par les Américains.

La Voix parle d'une invention aussi ingénieuse qu'utile, faite récemment par un officier du régiment des chasseurs de la garde russe, M. Koldevine. Il s'agit d'un lit de bivouac, destiné à préserver le soldat de l'humidité du sol pendant les marches de plusieurs jours. Ce lit est portatif, et, comme il est construit pour huit soldats, les parties qui le composent sont distribuées entre ces huit hommes, qui les portent attachées à leurs sacs. Le lit est formé de bâtons qu'on fiche en terre, et de cordes entrelacées d'après un mode particulier. Chaque soldat doit porter pour sa part six bâtons et onze sagènes de cordes. Le prix de revient du lit est de 90 copecks, soit 44 copecks 1/4 par homme (le copeck, 4 c.) ; mais fabriqués en gros, ces lits pourraient être livrés à un prix encore plus minime.

Un muet de naissance. — On connaît le trait du fils de Crésus, qui, muet de naissance, et voyant un soldat ennemi sur le point de frapper son père dans une grande bataille, s'écria : « Soldat, ne tue point Crésus ! »

Un phénomène semblable vient de se produire près de Wittel, dans les Vosges.

Un homme, muet de naissance, et âgé de quarante ans, a parlé à la suite d'un violent coup de tonnerre.

L'Echo nogentais cite un cas d'empoisonnement dont a été victime M. Latour, ancien maire de Conflans-sur-Seine. Il avait mangé des escargots à son premier déjeuner du matin et se sentit bientôt indisposé ; mais il n'y prit pas garde, et, à son déjeuner de midi, il en mangea sans répugnance. A une heure, des vomissements très-violents survinrent, et des coliques intolérables trahirent son état : il était empoisonné, et à sept heures du soir il avait cessé de vivre.

Il faut croire que les escargots n'avaient pas été soumis préalablement au jeûne nécessaire qui devait les rendre complètement inoffensifs.

La discorde est au camp des étymologistes, et c'est le chroniqueur ordinaire du Temps qui en a jeté le brandon. C'est à propos d'un mot ! et lequel ? Le mot Pochard ! — Un mot que l'Académie devait réprover. — Laissons la parole au Temps :

« Un de nos lecteurs conteste l'étymologie du mot pochard que j'ai donné récemment, d'après une tradition bretonne. A'en croire, Paris invente un argot populaire qui ne tarde pas à faire son tour de France ; mais s'il donne beaucoup, il reçoit peu en échange et reste volontiers indépendant. »

L'origine du mot pochard serait dû aux circonstances suivantes :

Dans les dernières années de la monarchie de Juillet, il existait dans le quartier Saint-Martin, tout près du carré Saint-Martin, de la rue Philippeaux, etc., où les ouvriers s'entassaient dans des ruelles obscures et étroites, un patron ouvrier, petit artisan, doué d'une certaine aisance, qui se grisait régulièrement tous les soirs, s'accoudait aux comptoirs de tous les marchands de vin du quartier et criait son nom à tout venant : « Je me nomme Pochard, c'est moi que je suis Pochard. »

Il en est résulté dans le quartier qu'un homme ivre était l'émule de ce célèbre Pochard, et pochard lui-même ; le sobriquet n'aurait pas tardé à se répandre dans tout Paris.

Le Figaro a reçu des renseignements analoges :

Pochard était le nom d'un simple marchand des environs de Paris, qui vivait au commencement du règne de Louis-Philippe, et qui ne pouvait venir à la Halle sans être complètement ivre ; de là : Tu es comme Pochard, tu es pas mal Pochard, etc., etc.

Sa mort fut digne de sa vie. Il avait établi au-dessus de son lit un tonneau et un tube élastique lui permettant de boire chaque fois qu'il se réveillait. Un matin on l'a trouvé mort, le tonneau lui était tombé sur la tête.

Il avait une nombreuse famille. Trois de ses fils, dignes émules de leur père, ne dégrisaient jamais et sont morts tous les trois de mort violente.

Le fils aîné était garde-champêtre, il fut tué par des braconniers.

Le second, bûcheron, tomba d'un arbre qu'il émondait.

Et le troisième, en sortant un soir d'un cabaret, tomba dans le bief d'un moulin et s'y noya. »

Quelle famille, mon Dieu ! quelle famille !

Un terrible combat qui, s'il n'était vrai, paraîtrait emprunté aux Travailleurs de la mer, vient d'avoir lieu, le 15 courant, dans les récifs de l'île Saint-Honorat, sous la coque du paquebot la Normandie, échoué si malheureusement au mois de mars dernier.

Un de nos confrères nous communique la copie d'une lettre qui lui est adressée par un de ses amis qui habite le pays.

« Depuis plus de deux mois, vingt-cinq à trente ouvriers sont occupés à enlever les débris du paquebot qui a fait naufrage sur les Roucas. Mercredi dernier, deux ouvriers plongeurs avaient précédé leurs compagnons et étaient descendus à l'eau de bonne heure.

A peine s'étaient-ils mis à l'ouvrage que, tout-à-coup, l'un d'eux se sentit les jambes serrées comme dans un étou de fer. En même temps, ils aperçurent devant lui les yeux d'une pieuvre monstre dont les membranes étaient attachées aux parois du rocher. Malgré tous ses efforts, il ne put se dégager ; les nombreux coups de pic, sorte de barre de fer qu'il tenait à la main, glissaient sur la peau du monstre comme sur un morceau de caoutchouc.

Le camarade de cet ouvrier, s'apercevant du danger, courut à son secours ; mais à son tour il fut saisi, enveloppé, ficelé en un clin d'œil par un des tentacules de la pieuvre.

Pour comble d'infortune, un de ses bras fut enlacé et pressé aussi subitement que ses jambes. Une main restait libre, et il parvint à saisir la corde du signal d'alarme, communiquant au bateau sur lequel se trouve la pompe à air.

Plusieurs plongeurs descendirent aussitôt, armés de coutelas ; ils découvrirent l'ennemi, et ce fut seulement en crevant les yeux de la pieuvre et en coupant un à un ses nombreux tentacules qu'ils réussirent à délivrer les deux camarades. »

Il va sans dire que le monstre a été dépecé par les plongeurs de la Normandie et qu'il a servi au souper de tout le chantier.

Cette horrible bête mesurait près de trois mètres de longueur.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 2 août.

Séance : Après avoir voté 24 projets de loi d'intérêt local, l'Assemblée continue la 3^e délibération sur le projet de loi organique relatif aux élections des sénateurs.

M. le marquis de Francieuv s'élève contre la Constitution. Il déclare que ses amis feront toujours leur devoir, quoiqu'ils soient en minorité dans l'Assemblée, grâce à trop de défections.

Le marquis de Francieuv continue la critique de la Constitution et de la conduite du centre droit transfuge et devenu républicain. Il fait l'éloge du prince magnanime qui soutiendra toujours les intérêts de la France, la fille aînée de l'Eglise.

Le duc d'Audiffret-Pasquier s'empresse d'interrompre l'orateur. (Mouvement prolongé.)

Malgré les déclarations de l'Union républicaine, il n'est pas certain que la minorité de la réunion ne soulève pas quelque incident sur la loi sur les maires avant la prorogation.

L'Assemblée examine quelques amendements à la loi électorale sénatoriale.

Le grand-duc Constantin est attendu samedi pour le congrès de géographie.

New-York, 1^{er} août.

L'ancien président Johnson est mort. On signale des inondations dans la vallée de l'Ohio. Des terrains considérables où le coton est cultivé ont été couverts par les eaux.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LA PATRIE (35^{me} année), toujours sûrement et rapidement informée, publie les **Cours et Cloture du Jour des Marchés de Paris et des télégr. du Havre, Liverpool, New-York, etc.**, donnant les derniers prix des **COTONS, FARINES, métaux, etc.** — 12, rue du Croissant. — 16 fr. par trimestre. (Primes gratuites: **MÉMOIRES DE M. GUIZOT**, — *l'Univers illustré*, — *Partitions de musiques*. — *Choix de volumes, etc.*)

Le **Dictionnaire abrégé de la Langue française** que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les treize premiers fascicules sont en vente.

Librairie **FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}**, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
SOUS LA DIRECTION
DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.
Ce journal, indispensable à toutes les mères de

famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.
Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de **MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}**, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
4^e édition: avec une gr. colorie chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.
S'adresser également dans les librairies des départements.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison **Abel Pilon**, de Paris.

EAU FIGARO

Teinture p^{re} Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène française, 1, B^{is} B. Nouvelle. La B. 52. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à **MM. REJOU ET C^{ie}**, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 31 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 19 45	Huile de lin. 50 40
2 ^e qualité. 74 18 19	Graine tréfle 50 60
Selg. 75 13	— luzerne 50 60
Org. 65 12	Foin (h. bar.) 780 100
Avoine h. bar. 50 15 50	Luzerne — 780 90
Fèves 75 18	Paille — 780 55
Pois blancs. 80 33	Amandes . . 50
— rouges. 80 38	— cassées 50
Graine de lin. 70 24	Cire jaune. 50 250
Coiza 65 28	Chanvres 1 ^{re}
Chenevis. . . 50 25	— qualité (52 k. 500)
Huile de noix 50 70	2 ^e
— chenevis 50 35	3 ^e

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873. . . 1 ^{re} qualité	à	à
Id. 2 ^e id.	à	à 70
Ordin., envir. de Saumur 1874, 1 ^{re} id.	à	à 50
Id. 1874, 2 ^e id.	à	à 45
Saint-Léger et environs 1874, 1 ^{re} id.	à	à 50
Id. 2 ^e id.	à	à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1874, 1 ^{re} id.	à	à 50
Id. 2 ^e id.	à	à 45
La Vienne. 1874. 2 ^e id.	à	à 40

Sauzay et environs, 1874	(2 hect. 30)	1 ^{re} qualité	à	à
Champigny, 1873	Id.	1 ^{re} id.	à	à
Id. 1874	Id.	2 ^e id.	à	à
Id.	Id.	3 ^e id.	à	à
Varrains, 1873	Id.	1 ^{re} id.	à	à
Varrains, 1874	Id.	2 ^e id.	à	à
Bourguell, 1873	Id.	1 ^{re} id.	à	à
Id. 1874	Id.	2 ^e id.	à	à
Restigné	Id.	1 ^{re} id.	à	à
Chinon, 1873	Id.	2 ^e id.	à	à
Id. 1874	Id.	3 ^e id.	à	à
Id.	Id.	4 ^e id.	à	à

CHEMIN DE FER DE POTTIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:

6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 —
7 — 35 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

6 heures — minutes du matin.
10 — 45 —
6 — 50 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	60	» 30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	742	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	667	50	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	97	»	» 25	Crédit Mobilier	190	»	» 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	635	»	» 2 50
5 % jouiss. novembre.	106	10	»	Crédit foncier d'Autriche	545	»	»	Société autrichienne, j. janv.	635	»	» 2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	265	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	50	»	Est, jouissance nov.	580	7 50	»	Orléans	313	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	485	»	» 10	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	957	50	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	311	»	»
— 1865, 4 %	508	»	» 9	Midi, jouissance juillet.	697	50	2 10	Est	310	»	»
— 1869, 3 %	348	50	» 25	Nord, jouissance juillet.	1183	»	»	Nord	317	»	»
— 1871, 3 %	319	»	» 3	Orléans, jouissance octobre.	995	7 50	»	Ouest	310	»	»
— 1875, 4 %	471	25	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	615	»	»	Midi	307	50	»
Banque de France, j. juillet.	3890	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	286	25	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	612	50	»	Société Immobilière, j. janv.	32	2	»	Vendée	218	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	495	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	255	15	»	Canal de Suez.	518	75	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	320	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	935	»	» 5								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (arrête à Angers)
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — — — — omnibus.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-matin.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 40.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennez,
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

M^{me} SARRAZINES, SAGE-FEMME, élève de la Maternité de Paris, Grand'Rue, n^o 4, à Saumur, donne des consultations tous les jours.

COMMERCE DE VOLAILLES
Gros et détail.

GIRARD Aîné
Rue de l'Hôtel-de-Ville, A SAUMUR (Ancienne maison Vetté).

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Saucés et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS: 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

EAU DENTIFRICE
DU CHIMISTE **GOULARD**,
Recommandée par les célébrités médicales.
Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents décharnées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.
Prix du flacon: 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.
Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.
A SAUMUR, chez **Henri MACHET**, coiffeur, rue d'Orléans.

SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET
Au capital de 650,000 fr. Siège social: 44, rue de Provence, Paris.
Marque de fabrique **B.-D.** — Médaille de mérite. Vienne 1873.
Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.
Chez les principaux Epiciers de province.
SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORVÈGE
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
Dépôt central: 28, rue des Halles, 28, PARIS.
EXIGER LA MARQUE **B.-D.**

L'ODYSSÉE D'HOMÈRE
MISE
A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
D'APRÈS LES TRADUCTIONS
De **BITAUBÉ** et de **POPE**
Par **F. DABURON**, Ancien Magistrat.
Prix: 2 francs.
A Saumur, chez **GRASSET**, libraire, rue Saint-Jean; **JAVAUD**, libraire; rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

LA MODE UNIVERSELLE
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
PREMIÈRE ÉDITION
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.
Paris, Départem^t.
Un an 6 fr. 8 fr.
Six mois . . . 3 50 4
Trois mois . . 2 2
ÉDITION DE LUXE
Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 36 gravures coloriées.
Paris, Départem^t.
Un an 15 fr. 18 fr.
Six mois . . . 8 fr. 10 fr.
Trois mois . . 4 fr. 5 fr.
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.
Paris, **J. BAUDRY**, éditeur.
On s'abonne chez **M. MILON**, libraire à Saumur.

CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.
CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris
EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile oecuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Maitre, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. 25 fr. Prix des 2 vol.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Rommain, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 700 fr.
L'Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Mallet-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 300 fr.
POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o.
DROUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o.
BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliographique de l'enseignement pratique, Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8^o.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8^o.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 10 gros vol. in-8^o Jésus.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8^o.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Javin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographies des membres de cette famille. 120 fr.
40 planches, riche album de salon.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERLE, etc.
CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans tous les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, sort 14 volumes grand format. Prix: 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.